

SYSCOHADA  
PLAN COMPTABLE GÉNÉRAL OHADA

REVISÉ 2017

LISTE INTÉGRALE  
DES COMPTES

AUTORISÉ  
AUX EXAMENS  
ET CONCOURS

EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

-  **Classe 1** : Comptes de ressources durables
-  **Classe 2** : Comptes de l'actif immobilisé
-  **Classe 3** : Comptes de stocks
-  **Classe 4** : Comptes de tiers
-  **Classe 5** : Comptes de trésorerie
-  **Classe 6** : Comptes de charges des activités ordinaires
-  **Classe 7** : Comptes de produits des activités ordinaires
-  **Classe 8** : Comptes des autres charges et des autres produits
-  **Classe 9** : Comptes des engagements hors bilan

**INCLUS** : - Modèles d'états financiers  
- Liste des Notes annexes

**APPLICABLE DANS LES 17 ÉTATS MEMBRES DE LA ZONE OHADA** : Benin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.

## C'est quoi l'OHADA ?

### L'OHADA est :

- L'**O**rganisation pour l'**H**armonisation en **A**frique du **D**roit des **A**ffaires.
- Une **organisation internationale** qui vise un objectif **d'intégration juridique et judiciaire** entre ses états membres, en vue de **l'harmonisation du droit des affaires en Afrique**.
- Créée par le **Traité de Port-Louis** du **17 octobre 1993**, révisé le 17 octobre 2008 à Québec, Canada.
- Une zone constituée aujourd'hui de **17 États membres** : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée, Guinée Équatoriale, Mali, Niger, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.
- Réunie autour de **quatre (4) langues de travail** : français, anglais, espagnol et portugais.
- Composée à ce jour de **neuf (9) Actes uniformes**, déjà entrés en vigueur dans les États parties.

## NOTE : L'AUDCIF

Parmi les actes uniformes qui régissent l'activité économique dans l'espace OHADA figurent **l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF)**, adopté le 26 janvier 2017 à Brazzaville.

- L'AUDCIF remplace l'acte uniforme OHADA du 24 mars 2000 portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, et améliore profondément l'ancien système comptable, pour donner le SYSCOHADA révisé.
- **Date d'entrée en vigueur :**
  - le **1<sup>er</sup> janvier 2018** pour les comptes individuels des entités, et ;
  - le **1<sup>er</sup> janvier 2019** pour les comptes consolidés, les comptes combinés et les états financiers selon les normes IFRS.

## C'est quoi le SYSCOHADA ?

### **SYSCOHADA = Système Comptable OHADA**

- C'est le système comptable unique, commun à tous les États membres de la zone OHADA.
- Un SYSCOHADA révisé a été adopté le 26 janvier 2017, en même temps que l'AUDCIF.
- Comprend deux composants :
  - le **Plan comptable général OHADA** (objet de ce dépliant);
  - Le **Dispositif comptable relatif aux comptes consolidés et combinés** (à paraître ultérieurement).

## SYSCOHADA

**PLAN  
COMPTABLE  
GÉNÉRAL  
OHADA**



**OBJET DU  
PRÉSENT  
DOCUMENT**

**DISPOSITIF  
RELATIF AUX  
COMPTES  
CONSOLIDÉS  
ET COMBINÉS**



**À PARAÎTRE  
PROCHAINEMENT**

## Objectif du SYSCOHADA

**FIABILITÉ, COMPRÉHENSION ET  
COMPARABILITÉ des informations financières  
établies par les entités assujetties.**

- Le SYSCOHADA a pour objet la collecte, la tenue, le contrôle, la présentation et la communication des informations financières dans les mêmes conditions.



« En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur. »